



République française

Commune d'Epiais-Rhus (Val d'Oise)

Procès-verbal de séance du Conseil municipal

Du 6 décembre 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Brigitte FESSY, Eric CATHELINAUD, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA, Philippe PELLÉ pouvoir à Christian BOUCLY, Elodie HARDY pouvoir à Emilie VALETTE

Absente excusée : Sylvia DURAND

Absente : Véronique PARENT

Le quorum est atteint.

Mme Emilie VALETTE a été désignée secrétaire de séance

Le Maire rappelle les points du PV du conseil municipal du 3 octobre 2023 pour approbation.

Mme Fessy désapprouve le PV précédent concernant l'article 2121-15 du CGCT cité.

M. le Maire rappelle les faits et maintient le PV tel que présenté.

Approbation PV séance précédente (3/10/2023)

Vote :

Contre : 2

ABSTENTION : 2

POUR : 9

1) Modification des statuts du syndicat de la brigade de gendarmerie de Marines

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 07 septembre 2023, le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines a procédé à l'adoption de ses statuts,

La modification porte sur le changement d'adresse du siège social de la CCVC vers la mairie de Boissy-l'Aillierie.

La notification aux communes est en date du 18 octobre 2023.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2008 portant création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à compter du 1^{er} janvier 2009,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 07 septembre 2023 adoptant les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L5211-41 du CGCT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2) Décision modificative n°1

Vu l'avis d'information établi par la Caisse des dépôts et consignations sur les prêts révisables en date du 3/10/2022

Vu la liste des sommes mises en recouvrement établie par la caisse des dépôts en date du 12/09/2023,

Considérant une différence de 0,02 € entre ces deux documents établis par la Caisse des Dépôts, entraînant une insuffisance de crédit budgétaire à l'article 66111,

Vu le courrier du comptable public en date du 8/11/2023,

Il est nécessaire d'augmenter les crédits à l'article 66111.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		3,83 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		3,83 €		
R 7688 : Autres produits financiers				3,83 €
TOTAL R 76 : Produits financiers				3,83 €
Total		3,83 €		3,83 €
Total Général		3,83 €		3,83 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que définie,

3) Cinérural 60 : désignation des délégués titulaire et suppléant

Vu le courrier de l'Association Cinérural 60 relatif au renouvellement de l'adhésion pour 2024.

Considérant que l'Association Cinérural 60 permet la diffusion dans nos communes rurales de films récents plusieurs fois par an selon la formule choisie.

Vu la délibération en date du 3 octobre 2023 relative à l'adhésion de la commune à l'association Cinérural 60 pour 2024 pour 9 séances,

M. le Maire informe l'Assemblée des changements du Conseil départemental du Val d'Oise concernant les aides « cinéma ». Il précise que dorénavant, le Conseil départemental finance le cinéma en plein air l'été mais plus la diffusion de films via le cinérural 60.

M. le Maire ajoute que le Conseil municipal doit désigner deux délégués pour siéger à l'Association Cinérural 60, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Vu la candidature de Mme Carine Annequin et de M. Angelo Noris,

M. le Maire demande à l'Assemblée s'il y a d'autres volontaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 10 voix POUR DESIGNE pour siéger à Cinérural 60

• **Mme Carine ANNEQUIN, déléguée titulaire,**

• **M. Angelo NORIS, délégué suppléant**

4) Demande de subvention auprès du PNR et de la DRAC pour le diagnostic de l'Eglise

Vu l'état de l'Eglise Notre Dame d'Epiais, nécessitant des travaux, parfois urgents,

Le Service départemental d'Architecture et du Patrimoine, ainsi que les services de la DRAC nous ont recommandé de réaliser un diagnostic afin de déterminer quelles sont les priorités en termes de restauration de l'Eglise.

Vu le devis établi par un architecte du patrimoine pour la réalisation d'un diagnostic complet de l'Eglise pour un montant de 31 300 € HT. Ce devis comprend les relevés de l'Eglise (par scan et drone), le rapport détaillé architectural, l'état sanitaire du bâtiment, le projet de restauration, l'estimation du montant des travaux, le devis diagnostic des structures : sondage géotechnique, inspection détaillée des structures, rapport de synthèse et préconisations...).

Considérant qu'une partie du mobilier intérieur est à inclure dans le diagnostic (ex : retable...), devis non reçu.

Considérant que cette opération peut être subventionnée par le PNR du Vexin à hauteur de 50 % (plafond 30 000 € HT) et par la DRAC à hauteur de 40 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de la DRAC dans le cadre du financement du diagnostic de l'Eglise Notre Dame d'Epiais,

SOLLICITE l'aide du Parc naturel régional du Vexin français dans le cadre du diagnostic de l'Eglise Notre Dame d'Epiais.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2024

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA

Questions diverses

- Présentation du SMIRTOM : données chiffrées, prévisions, démarche environnementale, point d'appart volontaire,
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents : projet de délibération transmis au comité social territorial pour avis avant de délibérer en Conseil municipal
- Borne de recharge électrique : Emplacement retenu suivant conseil de M. Pellé à l'entrée du Colombier. Possibilité de créer une place sans gros travaux, essentiellement de la signalisation au sol et une dalle pour les poubelles, techniquement faisable par la SICAE. L'emplacement sera proposé au SDEVO.
- Point sur les travaux de la rue Saint Didier : Date prévisionnelle de fin de travaux fin mars 2024. Les descentes d'eaux Pluviales sont reprises dans la canalisation et non sur le trottoir en accord avec le SIARP. 2 avaloirs supplémentaires seront installés. Les anciennes bordures en grès sont récupérées et seront réutilisées aux abords de l'Eglise. Le linéaire de canalisation prévu initialement par le SIARP était de 110 ml et le réel est de 150 ml.
- Les jeux de la cour de l'école : Tous les jeux ont été reçus, une partie est déjà installée.
- Le citypark est en cours d'instruction : le projet doit passer par la commission des sites vu son emplacement.
- Vidéoprotection : toute la partie génie civile est faite, le poste est installé. Pour rappel, aucun raccordement au CSU (Centre de surveillance Urbain).
- M. Boucly propose des réunions de travail entre les conseillers pour exposer les besoins des habitants rencontrés. M. le Maire précise que chacun peut venir en mairie et rappelle aussi que le Conseil municipal reprend le programme pour lequel il a été élu :
 - Rue Saint Didier
 - Tapis de Rhus

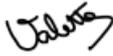
- Rénovation du foyer rural (isolation thermique, sol, chauffage...) : Emilie VALETTE ajoute qu'on pourrait redonner un petit coup de peinture propre sur les murs du foyer pour commencer.
 - Rénovation thermique de l'école.
- Brigitte FESSY souhaiterait que l'on fasse une réunion pour accueillir les nouveaux habitants et peut être faire une brochure spécifique pour les nouveaux habitants.
 - Eric CATHELINAUD signale qu'une balise a été arrachée en bas de la rue de Normandie. Pour la priorité à droite, il faudrait voir pour un panneau et une balise lumineuse.

L'ordre du jour est épuisé, le CM est clos à 22H05

A Epiais-Rhus, le 13 décembre 2023

Signatures

Secrétaire de séance
Emilie VALETTE



Le Maire
Brahim MOHA